

# Les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM)



Un thème annuel est fixé par le collectif national des SISM.

Localement, des actions d'information et de réflexion autour de la santé mentale sont organisées par des citoyens, associations, professionnels etc.

Un comité d'organisation des SISM se réunit tous les ans dans le cadre du CLSM pour mettre en place un ou des événements sur le territoire, à destination du grand public, des usagers et/ou des professionnels.



## → Le territoire du CLSM



## CONTACTEZ-NOUS !

Vous avez des questions, vous souhaitez participer aux instances de réflexion et / ou aux groupes de travail, contactez nous :

**Au niveau local, la coordinatrice du CLSM :**

▶▶▶ Manon BEUNEL  
**CLSM PAYS DE PLOËRMEL**  
[clsm@pays-ploermel.fr](mailto:clsm@pays-ploermel.fr)

Dans le cadre du Contrat Local de Santé Est Morbihan,

## Création du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne



## Qu'est-ce qu'un CLSM ?

Un CLSM est un espace de **concertation** et de **coordination** entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire.

Il doit permettre, adossé au Contrat Local de Santé, de **définir et de mettre en œuvre des actions** améliorant la santé mentale des populations concernées.



## Les missions

- **Observation et réflexion** : identification des ressources existantes sur le territoire et des besoins repérés par les acteurs et les usagers
- Développement d'une **stratégie locale** qui répond aux **besoins sociaux de santé et santé mentale**
- Développement du travail en interdisciplinarité, complémentarité et du **partenariat**
- Mise en place d'**actions coordonnées** : accès aux droits et aux soins, prévention, insertion et lutte contre l'exclusion et la stigmatisation



## Les objectifs

1. Mettre en place une observation en santé mentale,
2. Permettre l'accès et la continuité des soins,
3. Favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers,
4. Participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations
5. Promouvoir la santé mentale
6. Être l'interface "ressources" sur le territoire

## Qui peut y participer ?

Elus, bénévoles, représentants d'usagers, professionnels du champ social et médico-social, bailleurs sociaux, sécurité publique... et toute personne intéressée par la thématique de la santé mentale sur le territoire.

C'est une démarche pluri partenariale et participative.

**La santé mentale est l'affaire de tous !**



## Fonctionnement

### ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Elle réunit, une fois par an, les acteurs concernés par la santé mentale pour échanger et partager les avancées du CLSM.

### COMITÉ DE PILOTAGE

Se réunit deux fois par an pour déterminer les thématiques prioritaires et proposer la création de groupes de travail thématiques qui se réunissent ensuite pour mener des actions.

### GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES



### GROUPES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX